

Le Pin, le 25 juin 2020



Mairie du Pin

INFORMATION

Mesdames, Messieurs,

Je vous informe que, conformément à l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal se réunira à huis clos le :

**Jeudi 02 juillet 2020 à 20h30
Au salon d'honneur de l'Hôtel de Ville**

En raison du contexte sanitaire, la présence physique du public sera impossible.

Lors de cette séance, les points ci-dessous seront abordés :

- Constitution d'une liste de commissaires au sein de la CCID (Commission Communale des Impôts Directs).
- Tirage au sort des listes de jurés d'assises – liste préparatoire 2021.
- Élection des membres du conseil municipal appelés à siéger au Conseil d'Administration du Centre communal d'Action Sociale (CCAS).
- Nomination des membres appelés à siéger au Conseil d'Administration du Centre communal d'Action Sociale (CCAS).
- Désignation des représentants de la commune au sein de la commission de suivi de site (CSS) SUEZ Villeparisis au sein du collège « collectivités territoriales ».
- Plan Local d'Urbanisme de LE PIN – prescription de la révision dite « allégée » n°1 – définition des objectifs poursuivis et des modalités de concertation – Société SINIAT - ANNULE et REMPLACE la délibération n°19/50.
- Attribution du marché « Maitrise d'œuvre pour la construction d'un pôle santé regroupant une pharmacie et des locaux pour des professionnels de santé ».
- Fixation du tarif de l'étude surveillée.
- Changement d'affectation des locaux – fermeture de la bibliothèque pour ouverture de classe – ANNULE et REMPLACE la délibération n°14/55.
- Cession de la parcelle ZL 53 dans le cadre du projet d'aménagement d'une station multimodale de covoiturage par le Département – ANNULE et REMPLACE la délibération 20/40.



Le Maire,
Lydie WALLEZ